

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/07/2011

Par suite d'une convocation en date du 29/06/2011, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mmes : BADRE Véronique, COLIN Carole, MM : AVRIL Matthias, BADRE Jean Claude, BADRE Olivier, BERTOUT Pascal, BROUET Christophe, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Ayant donné (s) procuration : M DAUMONT Michel à PECOURT Jean-Claude, GOIN Jérôme à Mme BADRE Véronique, GUENARD Laurent à QUENTIN Jean-Jacques, LEQUEUX Michel à MASSON Bernard.

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 14

Date de la convocation : 29/06/2011

Date d'affichage : 29/06/2011

A été nommée secrétaire : Mme BADRE Véronique

### SOMMAIRE

Décision modificative Budget Général  
Décision modificative Budget Eau et Assainissement  
Informatisation de la bibliothèque  
Projet des travaux de la bibliothèque  
Aménagement du carrefour de la Gaité  
ONF : programme d'actions 2011  
Règlement du chenil

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité. Un point est ajouté à l'ordre du jour, le règlement du chenil

### Décision modificative du Budget Général :

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

### Décision modificative Budget Eau et Assainissement

réf : 2011-40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à la décision modificative suivante du Budget Eau et assainissement 2011 :

### SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 «Charges à caractère général»

Article 622 «rémunérations d'intermédiaires et honoraires» : -5500 €

## Chapitre 66 « Charges financières »

Article 66111 « intérêts réglés à échéances » : +5500 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

### Dépenses d'investissement :

#### Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »:

Article 1641 « emprunts en euros » : + 3000 €

#### Chapitre 21 « immobilisations corporelles »:

Article 2158 « Autres » : - 3000 €

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

### **Informatisation de la bibliothèque**

réf : 2011-41

Vu le projet relatif aux travaux de ré-aménagement de la bibliothèque communale présenté par Monsieur le Maire consistant à une proposition par le Conseil Général d'une solution pour l'informatisation de la bibliothèque communale à partir d'une station de travail connectée au serveur du Conseil Général, la bibliothèque affiliée peut, selon ses besoins, accéder aux fonctionnalités des différentes bases:

Après avoir pris connaissance des dispositions à adopter pour l'informatisation de la bibliothèque,

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à ce projet et autorise le Maire à signer une convention et tous actes utiles avec le Conseil général des Ardennes à cet effet.

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

### **Projet des travaux de la bibliothèque**

réf : 2011-42

Vu le projet de travaux de la bibliothèque communale présentée par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le projet.

- d'inscrire les travaux au Budget Primitif 2011.

-de solliciter les subventions d'un montant le plus élevé possible auprès du Conseil Général des Ardennes et de tout autre financeur susceptible de financer ce genre d'opération.

-d'autoriser le Maire à signer tout document inhérent à cette opération.

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

### **Aménagement du carrefour de la Gaité**

réf : 2011-43

Suite aux projets de travaux d'aménagement du carrefour de la Gaité,

Vu la demande d'autorisation de voirie introduite auprès du Conseil Général des Ardennes,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais d'entretien et la gestion de tous les aménagements (sauf le revêtement de la chaussée) effectués sur le domaine public départementale ( RD 31) et d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'opération.

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

### **ONF : programme d'actions 2011**

réf : 2011-44

Sur proposition de la commission des waibes,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire expose le programme adopté ci-dessous :

## I) TRAVAUX SYLVICOLES :

1) Dégagement manuel de plantation: parcelle 28. Montant estimé : 3950 € HT

2) Cloisonnement d'exploitation : parcelle 13 et 18

Entretien de la matérialisation du cloisonnement-rematérialisation du cloisonnement à la peinture (y compris fourniture peinture). Montant estimé : 1950 € HT

## II) TRAVAUX DE MAINTENANCE :

1) Entretien du parcellaire : parcelle 31/43, 41, 42, 81/82. Montant estimé : 470 € HT

2) Entretien du périmètre : parcelle 83,84, 85, 86, 87. Montant estimé : 630 € HT

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

Monsieur le Maire indique que pour la parcelle 46, si on ne replante pas, Monsieur le Préfet va nous contraindre à le faire.

A l'issue de ce vote, Monsieur Avril Matthias demande pour quelles raisons les propositions de plantations n'ont pas été retenues dans ce programme d'actions.

Monsieur Montebran Claude prend la parole pour apporter quelques éléments de réponse:

Après analyse financière des recettes et des dépenses sur les 3 dernières années (2008-2009 et 2010), le résultat fait apparaître un déficit de 3859 euros; les revenus des locations pour la chasse non pris en compte dans cette analyse, permet seulement de dégager des bénéfices sur le produit de la forêt.

Les propositions régulièrement proposées de procéder à des repeuplements essentiellement de hêtres sont d'un coût très élevé pour un investissement à très long terme et un résultat loin d'être garanti; projets qui ne tiennent pas compte du réchauffement climatique et d'une dégradation sanitaire des hêtres actuellement.

Pour la parcelle 46: Monsieur Montebran Claude rappelle le litige qui oppose la Commune des Hautes-Rivières au service de l'ONF. Cette parcelle a fait l'objet d'une coupe rase sans délibération du conseil en place à l'époque; le conseil avait donc décidé de laisser cette parcelle en l'état afin que la nature reprenne ses droits (parcelle expérimentale, repousse naturelle). Pour information, le montant pour les travaux de repeuplement s'élève à près de 21 000 euros (au départ)

Pour la parcelle 31: cette parcelle exploitée en affouage pour le taillis puis vente de grumes en coupe d'amélioration (2009). Une régénérescence naturelle correcte peut-être constatée. L'apport de 400 plants de hêtres/ha soit 4000 plants pour cette parcelle n'est pas justifiée par les membres de la commission. Analyse d'ailleurs partagée par le Président de la société de chasse qui loue le lot dans laquelle se situe cette parcelle.

## Règlement du chenil

réf : 2011-45

Après lecture du règlement du chenil par le Maire et sur demande de Monsieur MONTEBRAN Claude d'ajouter un article relatif aux frais de vétérinaire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le présent document et fixe les tarifs des frais de garde de l'animal à 10 € la nuitée et 5 €/jour pour les repas et nettoyage du box. Il est décidé d'ajouter un article rédigé comme suit : les frais de vétérinaire de l'animal recueilli seront à la charge du propriétaire.

*A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)*

## Communications diverses :

Monsieur le Maire informe que les rapports d'activités de l'eau et de l'assainissement ont été remis par l'Agence Eau et Force, il indique que différents points sont abordés notamment les faits marquants de l'exercice et les perspectives 2011 pour l'eau et l'assainissement, la présentation générale du service de l'eau et de l'assainissement, le compte-rendu technique, comprenant statistiques et descriptifs sur l'évolution et le fonctionnement des installations, les renseignements statistiques relatifs aux consommations, les aspects financiers incluant les recettes et les charges afférentes au service eau et assainissement. Ces documents sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture du public.

Le Conseil Municipal met à disposition à titre gratuit une salle à l'ancien cinéma à l'association AMT pour entreposer du matériel et autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition.

Un Conseil Municipal Privé aura lieu le jeudi 21 juillet 2011 à 18h00

Monsieur BADRE Olivier demande où en est le nouveau puits ? Monsieur MASSON Bernard informe qu'une analyse d'eau est en cours, un prélèvement d'eau vient d'être effectué par un laboratoire agréé mandaté par l'Agence Régionale de Santé. La Commune est toujours en attente des résultats.

Monsieur BROUET Christophe informe les conseillers que le petit pont du Ru Saint-Jean situé au bord de Semoy est en très mauvais état, un devis sera demandé pour envisager le coût de sa réfection.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h00